# Formation sûreté - 11.2.3.9





#### **NIVEAU**

Formation initiale, Maintien



## **PUBLIC CONCERNÉ**

Personnels non certifiés qui effectuent sur le fret et les envois postaux des contrôles de sûreté, autres que l'inspection filtrage.



## **OBJECTIFS**

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".



#### **CONTENU**

#### Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des prescriptions légales applicables.
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier les articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Connaissance des exigences de protection applicables pour le fret et le courrier.
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif3 h 30 (hors test 30 mn).

## **Prérequis**

Aucun.

## Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

## Evaluation

• **Théorie**: Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

# ∀alidité

Maximum 5 ans.

## **Contact**

**\** + 33 1 48 16 37 24

http://ifma-recette.signaturecode.net/fr/